



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives et élection présidentielle

Question écrite n° 113107

Texte de la question

Mme Annick Girardin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger, sur la mise en place de circonscriptions électorales pour l'élection des députés lors des législatives de 2012. En effet, la 11e circonscription qui va de la Russie à la Nouvelle-Zélande, couvrant les deux tiers du continent asiatique et l'Océanie présente, en son sein, énormément de différences économiques, géographiques mais aussi au niveau de l'intérêt de la France. Par conséquent, elle l'interroge sur la pertinence d'une telle circonscription et demande si celui-ci n'envisagerait pas un redécoupage des circonscriptions afin de représenter, au mieux, les intérêts des Français de l'étranger résidant dans cette région tout en tenant compte des contraintes et exigences constitutionnelles dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113107

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7032

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)